

VOTRE FACTURE D'EAU EN DÉTAIL

1 Références facture et client

La première ligne comprend :

- le numéro de facture,
- la référence client (10 chiffres),
- la date d'émission de ladite facture.

Concernant la seconde ligne, on y retrouve le nom du client et l'adresse desservie par SAUR.

2 Informations de contact

Ce bloc comprend le site internet depuis lequel tout abonné peut gérer son abonnement. On y trouve aussi :

- le numéro de téléphone du service clientèle,
- le contact à utiliser dans le cadre d'une urgence.

Enfin, sont également mentionnés l'adresse postale pour tout paiement et / ou réclamations, ainsi que le lieu d'accueil des abonnés.

3 Résumé de votre facture

A cet endroit, l'abonné peut consulter :

- sa consommation d'eau potable (en m3),
- le montant prélevé,
- la date d'échéance de la facture.

4 Consommation

Ce bloc comprend l'adresse desservie par SAUR, la consommation de l'abonné, ainsi que des informations sur le compteur d'eau (numéro, taille, ancien relevé et nouveau relevé). C'est à partir de ces deux relevés que la consommation d'eau est calculée.

5 La distribution de l'eau

La partie « eau potable » indique le prix payé par l'abonné. Ce tarif se décompose entre l'abonnement (opérations de captage, de traitement, de stockage, de contrôle et de distribution de l'eau) et l'eau consommée.

6 La collecte et le traitement des eaux usées

Cette partie dépend du type d'assainissement de l'abonné en question. Elle peut traiter de « l'assainissement collectif » ou de « l'assainissement non-collectif ». Dans les deux cas, chaque abonné règle un abonnement dit « part syndicale ». Concernant les abonnés en « assainissement collectif » et en « assainissement non-collectif avec entretien de l'installation par le SIAEPA », l'abonné paie une consommation équivalente au traitement des eaux usées (cette ligne ne concerne pas l'abonné en « assainissement non-collectif sans entretien de l'installation par le SIAEPA »).

7 Taxes et redevances

La partie « organismes publics » comprend une redevance payée par tous les abonnés qu'importe le type d'assainissement. Dans le cas du SIAEPA, l'AESN perçoit cet abonnement dans le cadre de ses missions relatives à la lutte contre la pollution (payée par tous) et à la modernisation des réseaux (payée par les abonnés en « assainissement collectif »).

1 Numéro de facture Simulation, Référence client *****

2 Contacts: Gérer votre compte sur internet, Service Clients, Dépannage 24h/24, Accueil

3 Votre facture de simulation du 13 décembre 2019. Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³

Distribution de l'eau potable	ETTC	235,34
SIAEPA LES 3 SOURCES CAILLY VARENNE BETHUNE		61,39
Assainissement Non Collectif		110,66
SIAEPA LES 3 SOURCES CAILLY VARENNE BETHUNE		27,85
Organismes publics		27,85
Total facture		373,85

Répartition de votre facture: Distribution de l'eau potable 62%, Assainissement non collectif 29,6%, Organismes publics 7,4%

A NE PAS PAYER SPÉCIMEN A NE PAS PAYER

4 FACTURE SPECIMEN

Adressé desservie	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** BOSC-BORDEL	120 m³	236694	D15 mm			Conso. simulée

5 Votre facture en détail

Périodes	Tranches	Quantité	Prix unitaire	Montant	TVA	Montant
	en m³	ou volume	en € HT	en € HT	%	en € TTC
Distribution de l'eau potable						
Abonnement				223,07		235,34
Part Syndicale				58,19		61,39
Part SAUR				24,00	5,50	25,27
Année 2019				34,19	5,50	36,24
Consommation						
Part Syndicale				120	0,8000	96,00
Part SAUR				120	0,5240	62,88
Année 2019				120	0,0500	6,00
Assainissement Non Collectif						
Abonnement				100,60		110,66
Redevance Service Public ANC part Syndicale				25,00	10,00	35,00
Année 2019				75,60		83,16
Entretien installations conventionnées part Synd.				120	0,6300	75,60
Organismes publics						
Consommation				26,40		27,85
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)				120	0,2200	26,40
Année 2019				26,40	5,50	27,85

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,37 € / m³ soit 0,00237 €/ l/jour

HT exonéré de TVA : 0,00 € TVA 5,50 % : 13,72 € Total facture TTC : 373,85 €
 HT soumise à TVA : 350,07 € TVA 10,00 % : 10,06 € TVA sur les débits : 23,78 €

7 Mieux comprendre la répartition de votre facture

- Part Intercommunale/Communale**: Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.
- Part SAUR**: Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements.
- Part Organismes publics**: Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101520000 € RCS Nanterre 33071964 SIRET 339 379 984 05075 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISBY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR2633071964-NAF 3600
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse sp@sauro.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISBY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr) - Révisé par Données Personnelles
 Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.